



Bruxelles, le 11 juin 2020  
(OR. en)

8774/20

EF 109  
ECOFIN 496  
CCG 21  
DELECT 67

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Conseil
N° doc. Cion:	C(2020)3428, 8413/20+ADD1
Objet:	Règlement délégué (UE) .../... de la Commission du 28.5.2020 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/101 de la Commission du 26 octobre 2015 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 - Intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué (lettre visant à informer la Commission et le PE)

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de lettre visant à informer la Commission et le Parlement européen de l'intention du Conseil de ne pas exprimer d'objections à l'égard de l'acte délégué visé en objet.

PROJET DE LETTRE

Il est fait référence à la notification par la Commission, le 28 mai 2020, du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION du 28.5.2020 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/101 de la Commission du 26 octobre 2015 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'issue de l'examen au sein du Conseil, celui-ci n'a pas l'intention d'exprimer d'objections à l'égard du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) .../... DE LA COMMISSION du 28.5.2020 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/101 de la Commission du 26 octobre 2015 complétant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation concernant l'évaluation prudente en vertu de l'article 105, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013.

(Formule de politesse)

SGC